

Lignes de conduite des AA

La sécurité et les groupes des AA

BSG, Box 459, Grand Central Station, New York, NY 10163

Les lignes de conduite des AA sont le fruit de l'expérience de membres des AA engagés dans divers domaines de service. Elles traduisent également l'orientation donnée par les Douze Traditions et la Conférence des Services généraux (États-Unis et Canada). Conformément à notre Tradition d'autonomie, sauf sur les sujets affectant d'autres groupes ou l'ensemble du Mouvement des AA, la plupart des décisions sont prises par la conscience de groupe des membres concernés. Les présentes Lignes de conduite ont pour objectif de vous aider à atteindre une conscience de groupe éclairée.

INTRODUCTION

Bill W., qui n'a jamais cessé de faire valoir l'attitude aimante, serviable et tolérante que les membres des AA devraient avoir les uns envers les autres, a écrit en 1969 : « Ce degré de charité ne signifie pas que nous ne pouvons pas exclure ceux qui perturbent les réunions ou qui gênent gravement le fonctionnement du groupe. On peut demander à ces gens de se calmer ou de s'en aller, ou encore de revenir quand ils seront plus en mesure de participer aux réunions. »

En fait, Bill W. n'était pas étranger au tumulte, à la controverse et aux troubles dans les réunions des AA. Mais il était convaincu que la croissance et le bien pouvaient jaillir de la discorde. Dans le livre intitulé *Le Mouvement des Alcooliques anonymes devient adulte*, Bill a écrit : « J'imagine qu'il y aura toujours des querelles chez les AA. Surtout, à mon avis, à propos de la façon de faire le plus grand bien pour le plus grand nombre d'ivrognes. (...) Vaincre de telles difficultés à la rude école de la vie chez les AA, est un sain exercice. » (p. 241)

1. LE GROUPE DES AA

AUTONOMIE DES GROUPES

Il n'y a pas de gouvernement au sein des AA ni d'autorité centrale, pour contrôler ou diriger ses membres. Conformément à la Quatrième Tradition, la création et le fonctionnement d'un groupe des AA résident dans la conscience de groupe des membres. Comme l'expriment la Deuxième et la Neuvième Tradition, c'est grâce à une conscience de groupe éclairée que les membres et les groupes des AA trouvent des solutions aux questions de groupe concernant la sécurité.

Les Douze Traditions des AA constituent un ensemble de principes que les membres des AA ont formulés à partir de l'expérience qu'ils avaient vécue en essayant de rester fidèles aux principes spirituels de leurs groupes.

Bien que les Douze Traditions puissent d'abord être considérées comme un guide pour les groupes des AA, les principes qu'elles énoncent peuvent aussi s'appliquer aux membres dans leurs rapports à l'extérieur de leurs groupes, notamment dans leurs communications avec les professionnels, le monde des médias ou d'éventuels membres des AA. Cela vaut pour tous genres de contexte : le milieu de travail, la famille, autant les rapports en personne que dans les médias sociaux.

Gardez à l'esprit qu'il peut y avoir des expériences/harcèlements qui ont pour origine des interactions dans le groupe, mais qui se déroulent en dehors des heures de réunion. Il peut s'agir de médias sociaux privés où

des membres des AA se rassemblent. Il faut se rappeler qu'un membre qui a une expérience négative hésitera peut-être à revenir chez les AA s'il ne s'y sent pas en sécurité.

Les placements, les prêts et les emplois ou services offerts moyennant finances sont extérieurs à l'objectif du groupe des AA. Si de telles activités ont lieu, tous doivent comprendre clairement qu'elles ne sont pas reliées aux AA.

LA SÉCURITÉ ET L'UNITÉ DES GROUPES

Comme l'indiquent bon nombre de nos brochures approuvées par la Conférence, chaque groupe des AA s'efforce de créer un lieu de rencontre sûr pour tous les participants, un environnement sûr et bienveillant. En partageant leur expérience, leur force et leur espoir, les alcooliques abstinents montrent le chemin de la sobriété; notre souffrance et notre solution communes viennent à bout de la plupart des difficultés et nous aident à créer les conditions dans lesquelles nous pouvons transmettre le message d'espoir et de rétablissement des AA à l'alcoolique qui souffre encore. Les préoccupations liées à la sécurité que les groupes ont soumises à leur conscience de groupe (en personne ou en ligne) incluent :

- les menaces de violence, l'intimidation et les brimades;
- le harcèlement sexuel et les comportements prédateurs;
- la coercition financière;
- la discrimination fondée sur la race, la langue, la culture, l'âge ou l'orientation sexuelle;
- l'intolérance à l'égard du genre;
- les pressions exercées pour imposer un point de vue ou une croyance concernant les soins médicaux ou les médicaments;
- les pressions exercées pour imposer une idéologie, une croyance religieuse, une coutume ou une pratique.

Conformément à nos Traditions, il convient d'accueillir les personnes qui désirent obtenir l'aide des AA et les soutenir dans leur rétablissement. Notre expérience semble indiquer que tout le monde peut être alcoolique et, sans conteste, tous ceux qui désirent cesser de boire sont les bienvenus parmi les AA.

Avoir l'impression de déranger ou d'être exclu d'un groupe des AA n'est pas une « question étrangère aux AA », pas plus que les récits de cette expérience. En fait, comprendre cette expérience aide le groupe à prendre le pouls de sa capacité d'accueil dont il est question dans la Troisième Tradition : « Le désir d'arrêter de boire est la seule condition pour être membre des AA. »

Voici certaines mesures que les groupes jugent utiles pour assurer la sécurité :

- parler des problèmes de sécurité avant qu'ils ne surgissent, dans le groupe, au District et à la Région;
- inclure le thème de la sécurité dans l'inventaire du groupe et envisager d'élaborer des lignes de conduite et des procédures concernant la sécurité;
- faire appel au représentant auprès des Services généraux (RSG) du groupe et aux comités de service des AA pour faire part d'une expérience partagée plus large;
- garder à l'esprit notre objectif primordial et notre bien-être commun, et placer les principes avant les personnalités dans toutes les discussions sur la sécurité;
- rappeler aux membres que les parrains et marraines peuvent jouer un rôle important en faisant preuve de leadership et en prêchant par l'exemple;
- mentionner aux membres des AA que si les mots ou les actions d'un autre membre soulèvent en eux des inquiétudes, ils peuvent en parler à une personne de confiance, à leur groupe des AA ou à un professionnel;
- rappeler aux membres que le fait de s'adresser aux autorités compétentes au sujet d'un comportement criminel qui a lieu pendant une réunion ou autour des réunions ne va pas à l'encontre des Traditions des AA et que l'anonymat n'est pas une protection contre un tel comportement.

2. L'EXPÉRIENCE PARTAGÉE DES GROUPES EN VUE D'ÉCLAIRER LA DISCUSSION SUR :

LES PERTURBATIONS

Si la plupart des groupes fonctionnent avec un équilibre sain entre la spontanéité et la structure, d'autres ont connu des situations qui peuvent menacer leur unité et mettre en péril la sécurité du groupe et des membres. Par exemple, une personne a un comportement perturbateur qui empêche le groupe d'atteindre son objectif primordial. Selon la Troisième Tradition, aucune entité des AA ne proposera de bannir un membre. Par contre, le groupe peut demander au membre ayant un comportement perturbateur de ne plus assister aux réunions pendant un certain temps.

Des groupes ont élaboré des stratégies pour faire face aux comportements perturbateurs et ont établi des procédures par l'entremise de la conscience de groupe afin de protéger le bien-être commun. Pour créer un climat sûr et accueillant, des groupes précisent dans leur annonce d'ouverture que les comportements perturbateurs ne seront pas tolérés. Pour plus de clarté, certains groupes donnent des exemples de définition de ces comportements. Au besoin, les groupes et les membres ont toujours la possibilité d'appeler les autorités compétentes si un comportement perturbateur dégénère en violence ou en harcèlement ou si la sécurité d'une personne est menacée.

Dans toute situation, si la sécurité d'une personne est menacée ou si la situation est contraire à la loi, les intéressés peuvent prendre les mesures appropriées pour assurer leur sécurité; ils peuvent par exemple appeler les autorités compétentes. L'anonymat n'est pas une protection contre les comportements criminels ou inappropriés. (Voir la brochure approuvée par la Conférence *Le sens de l'anonymat* [FP-47].)

LES URGENCES

Des situations d'urgence peuvent parfois se produire durant les réunions, et les membres ne devraient pas hésiter à appeler les secours.

Il est plus important de répondre à une urgence que de poursuivre la réunion. Pour faire face à de telles situations (blessures, accidents, incendies, etc.), des groupes ont mis en place des stratégies et des procédures, souvent en consultation avec les propriétaires, les autorités locales et/ou des professionnels.

Dans les situations de crise sanitaire mondiales, les groupes ont trouvé utile d'obtenir l'information la plus complète et la plus fiable possible auprès du personnel médical qualifié et/ou des organismes de santé publique et de sécurité.

LA PARTICIPATION

L'essai sur le Quatrième Concept dans *Le Manuel du Service chez les AA* explique qu'« il existe une autre bonne raison en faveur de la "participation", une raison qui a à voir avec nos besoins spirituels. Nous avons tous le désir profond de nous sentir chez nous [...] Notre idéal le plus profond c'est que la "société spirituelle" des AA ne devrait jamais compter dans ses rangs de membres qui soient considérés comme de "seconde classe". »

- Des groupes utilisent le processus d'inventaire pour aborder les obstacles à la pleine participation, en posant des questions telles que :
- Nous efforçons-nous de fournir un espace de rencontre sûr et accessible?
- Pourrions-nous fournir une interprétation linguistique, y compris en LSA, afin d'être plus accessibles à tous les alcooliques?
- Nous efforçons-nous d'attirer une bonne section représentative d'alcooliques dans notre communauté locale?
- Tous les membres ont-ils la possibilité de s'exprimer lors des réunions et de participer à d'autres activités du groupe?

Des groupes disent qu'en voulant mettre les gens à leur aise, on peut en fait les indisposer au début. Voici des exemples montrant comment le processus d'inventaire a façonné la conscience de groupe :

- Un membre a raconté que dans son groupe, après qu'un jeune eut dit que les contacts physiques l'indisposaient, le groupe a décidé de demander aux responsables de l'accueil de poser la question avant d'êtreindre les gens à la porte.
- Des groupes ont jugé utile d'élargir la définition qu'ils donnent aux types de témoignages permis afin que tous les membres se sentent bien à l'idée de faire part de leur expérience au sujet de « ce que nous étions, ce qui nous est arrivé et comment nous sommes maintenant ».
- Des membres ont dit que leur identité de genre leur a posé problème dans les réunions et qu'ils ne se sentaient pas en sécurité. Pour cette raison, des groupes se sont efforcés de créer un espace sûr et accueillant en faisant savoir que les membres peuvent de leur plein gré mentionner au groupe les pronoms qu'ils utilisent (elle, il, elles/eux) quand ils se présentent au groupe.

L'ANONYMAT EN LIGNE

Durant les réunions en ligne, les membres des AA ont chacun la liberté de choisir le niveau d'anonymat qui leur convient. Des membres n'hésitent pas à utiliser leur nom au complet et à montrer leur visage tandis que

d'autres considèrent qu'il est plus approprié à la Onzième Tradition d'utiliser uniquement leur prénom et la première lettre de leur nom et de fermer leur caméra. Chaque groupe est autonome et pour des raisons de sécurité, certains peuvent avoir besoin d'une caméra. En pareil cas, les personnes qui préfèrent garder leur caméra fermée sont invitées à se tourner vers d'autres groupes des AA.

Toujours pour des raisons de sécurité, il arrive que des groupes en ligne ou hybrides rappellent aux membres d'éviter de prendre des photos et des captures d'écran et de diffuser des messages dans les médias sociaux qui compromettent la vie privée et le consentement des membres, car cela va à l'encontre du principe d'anonymat des Onzième et Douzième Traditions.

Pour aider à garder les réunions exemptes de cyberintimidation ou de harcèlement, des groupes virtuels ont créé des postes de service spécifiques. Les groupes virtuels des AA qui ont été victimes de harcèlement ont ajusté les paramètres de sécurité du groupe, créé des procédures de sécurité ou demandé un soutien technique professionnel. Certains Bureaux centraux ou Intergroupes, Districts, Régions et forums locaux ont élaboré du matériel de soutien technique et de sécurité à partager avec les membres.

3. RESSOURCES UTILES POUR VOTRE GROUPE

ENTITÉS DES AA ET RÉGLEMENTATION LOCALE

Au sujet des malentendus locaux, la Conférence des Services généraux a adopté la résolution suivante : « Que la 22^e Conférence des Services généraux des Alcooliques anonymes est d'avis qu'on ne devrait pas demander au BSG d'intervenir ou de s'occuper de disputes ou malentendus locaux. »

Les entités de service, dont les Régions et les Districts, ainsi que les Intergroupes et les Bureaux centraux, peuvent fournir des services et du soutien et mettre à profit l'expérience partagée au niveau local.

Les membres des AA jugent également qu'il est important de prendre en considération les lois locales de même que les règles et les directives en matière de sécurité des centres où se tiennent les réunions. Pour plus de renseignements sur les règles relatives à la sécurité, il vaut mieux s'adresser directement aux centres. Toute conscience de groupe éclairée peut aider à déterminer si le lieu de rencontre convient au groupe.

Toute activité au sein de la réunion d'un groupe des AA est soumise aux mêmes lois et règlements locaux qui s'appliquent à l'extérieur de la réunion du groupe. Par le processus de la conscience de groupe, de nombreux groupes ont établi des lignes de conduite concernant le moment où il peut être approprié d'appeler les autorités pour gérer une situation donnée.

Les situations auxquelles les groupes ont été confrontés comptent, entre autres, la violence, le détournement de fonds, le vol de biens et la vente de drogues lors d'une réunion. Toutefois, ni la liste des situations possibles ni les lignes de conduite ne sont censées couvrir tous les scénarios. Les membres doivent contacter les autorités s'ils estiment que leur sécurité est menacée.

Publications approuvées par la Conférence et ressources des AA

Veuillez communiquer avec le représentant du District auprès de la Région (RDR) ou le délégué de la Région pour en savoir plus sur l'expérience locale partagée : <https://www.aa.org/participating-in-aa>

- Sur le site [aa.org/fr](https://www.aa.org/fr)

- » Brochure des AA *Questions et réponses sur le parrainage* (FP-15)
- » Brochure des AA *Le groupe des AA... là où tout commence* (FP-16)
- » *Lignes de conduite des AA sur l'accessibilité pour tous les alcooliques* (FMG-16)
- » Document de service *Carte sur la sécurité pour les groupes des AA* (FF-211)
- » Document de service *Feuille sur la sécurité et les AA* (FF-228)
- » *Box 4-5-9*, automne 2010, articles « Les membres turbulents aux réunions des AA » et « Les AA et la loi » (disponibles sur la page des bulletins d'information d'aa.org)
- Disponibles sur demande auprès du BSG, à groupservices@aa.org :
 - » Rapport de la 62^e Conférence des Services généraux intitulé *La sécurité chez les AA : notre bien-être commun* (2012)
 - » Rapport final du Comité ad hoc du Conseil des Services généraux des Alcooliques anonymes sur la sécurité dans les groupes, États-Unis et Canada (2014)
 - » Rapport de Forums territoriaux de 2019 « Qui est absent des salles — Encourager la participation chez les AA ».

Entités non reliées aux AA

Le Bureau des Services généraux a appris que certaines entités non reliées aux AA utilisent le nom de la marque déposée des Alcooliques anonymes ou le mot « AA » sur leurs sites Web, URL ou applications mobiles. Ces entités ne sont pas affiliées aux AA et fournissent des services qui ne font pas partie du champ d'action des AA.

Les AA collaborent depuis longtemps avec d'autres organismes qui ont pour but de venir en aide aux alcooliques. En fait, il arrive que des alcooliques prennent connaissance de l'existence des AA par l'entremise de ces organismes ou par des professionnels offrant des services. Cependant, les AA ne sont affiliés à aucun centre de traitement, de réadaptation ou d'hôpital. Nous ne fournissons pas de « traitement » ni de services médicaux. De plus, les AA ne sont affiliés à aucun organisme ou autre mouvement fondé sur les Douze Étapes. Même les réunions des AA qui se déroulent dans les centres de traitement et de réadaptation ne sont pas affiliées à ces établissements, et nous espérons qu'elles ne sont pas dirigées par des professionnels qui y travaillent. Les AA collaborent avec ces centres en y organisant des réunions lorsqu'une demande leur est adressée à cet effet.

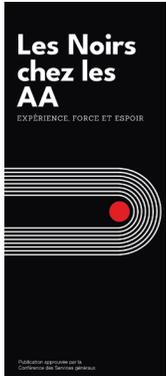
Il n'en coûte rien d'assister aux réunions des AA. Il n'y a pas de contrat à signer. Nous ne vous demanderons pas de carte de crédit, de paiement électronique, d'informations sur votre assurance, ni de renseignements personnels.

L'adhésion est volontaire. Toutefois, nous pouvons vous suggérer d'assister régulièrement aux réunions, mais la participation relève d'une décision personnelle. Il n'y a pas de listes de membres ni de conditions d'adhésion officielles. La seule condition pour être membre est le désir d'arrêter de boire. Les personnes qui sont préoccupées par leur consommation peuvent simplement se présenter aux réunions.

Les membres dévoilent leur identité, leur appartenance aux AA et leur participation au sein du Mouvement

« [...] nous croyons que c'est seulement en nous ouvrant complètement et en dévoilant nos problèmes que nous les [les nouveaux] amènerons à dire : "Oui, je suis comme eux, moi aussi; il faut que j'aie ce qu'ils ont" ». (Le Gros Livre, « Il y a une solution »)

Voici quelques témoignages d'expérience partagée par des membres qui expliquent comment ils ont été accueillis et comment ils ont surmonté les obstacles. Comprendre les diverses expériences vécues par des membres avant et après leur arrivée chez les AA fait partie intégrante de la pratique de la Cinquième Tradition des AA : transmettre le message des AA à l'alcoolique qui souffre encore



(FP-51) Les Noirs chez les AA

<https://www.aa.org/fr/les-noirs-chez-les-aa>

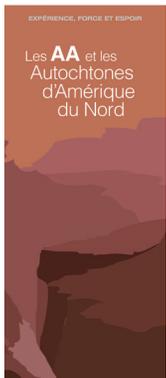
« Un jour, j'ai trouvé une marraine qui s'est assise avec moi pour lire le Gros Livre, phrase par phrase, et m'a guidée à travers les Douze Étapes et les Douze Traditions. Cette femme n'aurait pas pu être plus différente de moi ethniquement, culturellement et spirituellement. Ma Puissance supérieure s'est servie d'elle pour me donner les outils spirituels qui ont changé ma vie au-delà de mes rêves les plus fous. Elle m'a appris à réclamer mon siège chez les AA et à me tenir droite en faisant mon chemin dans cette

vie avec dignité et grâce peu importe ce qui m'arrivait. — Evette, p. 10

(FP-11) Le membre des AA face aux médicaments et aux drogues

<https://www.aa.org/fr/le-membre-des-aa-face-aux-medicaments-et-autres-drogues>

« Après avoir suivi cette médication pendant quatre ans, j'ai parlé à un vieux membre. Je lui ai dit que je me sentais coupable et pas à la hauteur puisque je prenais des médicaments. Il a ouvert le Gros Livre, Les Alcooliques anonymes, à la page de l'« opinion du médecin », et m'a dit de lire l'article. Même quand le Gros Livre a été écrit, les fondateurs ont reconnu que les alcooliques avec des maladies mentales avaient besoin d'aide supplémentaire. » — Bob, page 16.



(FP-21) Les AA et les autochtones d'Amérique du Nord

<https://www.aa.org/fr/les-aa-et-les-autochtones-damerique-du-nord>

« La beauté des Alcooliques anonymes est qu'ils fonctionnent pour tout le monde, peu importe la race, l'orientation sexuelle, l'importance de votre fortune, que vous ayez fait de la prison ou que vous viviez dans un château. La grâce de Dieu est accessible à chacun de nous. » — Angela, page 39.

(FP-83) L'accès aux AA

https://www.aa.org/sites/default/files/literature/fp-83_AccessoAA.pdf

« Je constate souvent que je suis la seule personne dans la réunion pour qui les questions d'accessibilité sont importantes, mais parce que le Mouvement grandit sans cesse, je sais que notre nombre augmentera. » — Deborah, page 18.



(FP-32) Les alcooliques LGBTQ des AA

https://www.aa.org/sites/default/files/literature/fp-32_0724.pdf

« [...] le service au sein des AA est devenu le ciment qui continue à me lier aux gens et à ce programme. Quelque temps après avoir commencé ma transition, mon ami et parrain de service m'a invitée à partager pour un comité LGBTQ à un événement des AA dans une région voisine. » — Sammy, page 20.



LAISSER LES PUBLICATIONS TRANSMETTRE LE MESSAGE

Aujourd'hui, comme aux premiers jours des Alcooliques anonymes, le message de rétablissement des AA se transmet d'un alcoolique à l'autre. Cependant, depuis la publication de la première édition du Gros Livre en 1939, les publications jouent un rôle important en transmettant le message des AA et des renseignements sur le programme de rétablissement en Douze Étapes.

Le cofondateur Bill W., qui avait coutume de dire que l'influence des publications des AA était « inestimable », a écrit dans le numéro du *Grapevine* de mai 1964 : « Supposons que le mouvement n'ait rien publié ces vingt-cinq dernières années, ni livres ni brochures. Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour voir que notre message serait aujourd'hui irrémédiablement déformé. Nos rapports avec le monde médical et religieux seraient un fouillis total. Les alcooliques ne nous prendraient pas au sérieux, et nous serions une énigme pour le public. Sans publications, les AA se seraient sûrement enlisés dans un bourbier de controverses et de désunions. » (*Le langage du cœur*, p. 367)

Les propos de Bill sont toujours d'actualité. Le nouveau qui entre dans un groupe des AA pour la première fois reçoit peut-être une liste de réunions, des dépliants de base sur le rétablissement et même, selon la conscience du groupe, un exemplaire de *Vivre sans alcool* ou du Gros Livre.

Pour des suggestions de publications à remettre dans votre groupe, veuillez consulter les *Lignes de conduite des AA sur les comités des Publications* : <https://www.aa.org/fr/ligne-de-conduite-des-aa-sur-les-comite-des-publications>.

La liste complète des publications d'AAWS se trouve en ligne dans le catalogue des publications : <https://www.aa.org/fr/catalogue-des-publications-des-aa>

www.aa.org/fr